

PROCES-VERBAL de la séance de l'assemblée générale ordinaire du 21 Octobre 2016 à 12h30.

L'an deux mille seize et le 21 Octobre, à 12 h 30, se sont réunis les membres correspondants et les adhérents du Centre de Gestion Agréé Agricole Vauclusien " AGRICOMTAT " en assemblée générale ordinaire annuelle, à Nyons à l'Hôtel la Picholine.

A l'entrée de la séance, une feuille de présence par collège électoral a été dressée et chaque membre présent l'a dûment signée. Le bureau de l'assemblée est ainsi constitué :

- La présidence est assurée par M. Marc DOUMAS.

- Monsieur Michel FABRE agriculteur, et M Bruno MAUFRAN, expert-comptable, assurent la fonction de scrutateurs.

- Monsieur Philippe DONOSO assure la fonction de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes, et souhaite la bienvenue à nos amis adhérents du Cabinet Francis FALGUIERES qui nous ont rejoint en car ce matin en provenance de Rodez.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés dans les deux catégories d'adhérents (art.11, alinéa 1 des statuts).

Il dépose ensuite les pièces et documents suivants :

- Un double des feuilles de convocation
- Un exemplaire des statuts
- Le texte des résolutions
- Le rapport de gestion
- Le rapport moral et d'activité du conseil d'administration
- Le rapport du censeur
- Le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015

Et rappelle le texte de **l'ordre du jour** :

1. Rapport d'activité du conseil d'administration
2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration :
Rapport moral et financier sur l'exercice 2015.
3. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2015.
4. Lecture du rapport du censeur.
5. Texte des résolutions à adopter
 - Approbation des rapports moral et financier
 - Affectation du résultat
 - Quitus aux administrateurs pour leur gestion et au Censeur pour son mandat.
 - Ratification de la cotisation 2016
6. Questions diverses.

I. Cette séance constitue la trente sixième assemblée générale d'AGRICOMTAT association déclarée régie par la loi du 1^{ER} Juillet 1901, depuis l'obtention de son agrément initial.

Elle débute par un discours de bienvenue prononcé par le président, M. Marc DOUMAS, dans lequel il exprime sa satisfaction d'avoir à présider cette assemblée à Nyons et d'accueillir les nombreux adhérents présents cette année.

Il remercie chaleureusement Francis FALGUIERES et ses adhérents venus de Rodez pour participer au séjour Provençal qu'AGRICOMTAT a organisé cette année à leur attention dans le Nyonsais et les Baronnie.

Ce rapprochement entre nos deux régions se renouvelle en alternance tous les deux ans depuis plus de 22 ans, et rencontre toujours un vif succès auprès de nos membres adhérents.

Monsieur le Président précise ensuite que l'effectif du centre poursuit sa progression cette année, les départs consécutifs aux cessations d'activité ont été largement compensés par l'arrivée de nouveaux adhérents.

Il rappelle aussi que la situation financière du centre est toujours très saine et que certains membres correspondants du centre continuent de voir leur clientèle agricole augmenter ce qui permet le maintien des effectifs du CGA à un bon niveau.

II. M. le Président donne ensuite lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

Il indique que les administrateurs ou les membres du bureau se sont réunis 5 fois au cours de l'année 2015 et ont participé aux réunions d'information.

III. Il rappelle que conformément aux statuts le renouvellement du conseil d'administration s'étant effectué au 1^{er} janvier 2015, le prochain renouvellement aura lieu au 1^{er} janvier 2018.

IV. M. Marc DOUMAS laisse la parole à M. Jean-Pierre SINICO pour qu'il procède à la lecture du rapport de gestion mentionnant les éléments suivants :

Les produits au titre de cet exercice s'élèvent à 265 852 €, dont produits d'exploitation 257 346 €.

Ceux-ci se décomposent en cotisations adhérents au réel pour 239 839 €, cotisations membres correspondants pour 2 337 €, formation membres correspondants pour 14 520 €, reprise de provisions et transferts de charges pour 2 965 € et variation des cotisations constatées d'avance pour - 4 296 €.

Les charges au titre de cet exercice s'élèvent à 251 921 € dont charges d'exploitations 251 620 €.

- Les achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à la somme de 112 011 €.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 1 933 €.
- Les salaires et traitements s'élèvent à 96 099 € et les charges sociales à 38 845 €.
- Les dotations d'exploitation s'élèvent à 2 516 €.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à + 5 726 €.

Après imputation du résultat financier, pour 7 850 €, du résultat exceptionnel de 9 € et de l'impôt sur les sociétés de 1 623 €, le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de + 11 961 €.

L'Actif du bilan s'élève à la somme de 401 866 €, dont 4 876 € en Actif immobilisé, 396 990 € en Actif circulant dont 813 € en charges constatées d'avance.

Le Bilan Passif s'élève à la somme de 401 866 € et se décompose en capitaux propres pour 226 185 € et en dettes pour 175 681 € (dont produits constatés d'avance 120 900 €).

Il indique par ailleurs que le nombre d'adhérents ayant cotisé a augmenté et s'élève à 1129 en 2015 contre 1091 en 2014. Il progressera encore un peu 2016.

- V. Pour finir M. Jean-Pierre SINICO fait une présentation rapide des comptes sociaux et de l'évolution du centre qui ressort à la lecture des états financiers de l'exercice 2015.

Afin de compléter les débats, le directeur Philippe DONOSO intervient pour commenter les documents chiffrés annexes fournis aux membres présents sur un support papier à la signature de la feuille de présence.

Ces données statistiques présentées soit sous forme de tableau ou soit sous forme de graphique ont permis au public de mieux appréhender l'évolution des différents modèles d'exploitations agricoles rencontrées au centre de gestion.

Le support fourni aux membres comprenait en complément des états comptables 2015, les renseignements suivants :

- Les résolutions à mettre au vote
- Le bilan comparatif 2014/2015 et le compte de résultat des trois dernières années
- La représentation graphique des effectifs d'AGRICOMTAT sur les cinq dernières années
- Tableau de la répartition des adhérents par formes juridiques et par départements
- Représentation graphique des effectifs par type de production

- VI. Madame Marie-Odile PANSIER représentante d'Alpilles Audit Associés, Censeur du centre, excusée, a chargé Monsieur Vincent COUPON Administrateur (Collège Adhérent) de faire la lecture de son rapport à l'assemblée. Le document mentionne que le rapport de gestion du conseil d'administration relate correctement l'activité du centre et que ce dernier respecte bien les conditions de fonctionnement prévues à l'article 10 des statuts. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association AGRICOMTAT, à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- VII. Le Président DOUMAS, procède ensuite à la lecture, puis au vote, des textes des résolutions, à savoir :

1 ère Résolution

«L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier sur l'exercice 2015 présenté par le conseil d'administration ainsi que celle du rapport du censeur, approuve ces rapports dans leur ensemble et dans chacune de leurs parties, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et au censeur pour son mandat. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), approuve le contenu du rapport financier et décide d'affecter l'excédent, qui s'élève à + 11 961 Euros, au compte "Report à Nouveau" pour porter ce dernier à la somme de 202 403 Euros. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 ème Résolution

« L'assemblée Générale d'AGRICOMTAT, Association déclarée régie par la Loi du 1er Juillet 1901(Agrément du 29 Mars 1985 par la Direction régionale des finances publiques, renouvelé le 25 Janvier 2015), ratifie la décision prise en conseil d'administration du 16 juin 2016 de fixer la cotisation 2016 à 258 € TTC et de fixer celle des membres correspondants à 56 € TTC. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

VIII. Monsieur le président remercie l'assemblée d'avoir été attentive et demande aux participants de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Personne ne se manifestant, il reprend la parole pour remercier les intervenants, et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 13h15.

Les débats de l'assemblée statutaire terminés les participants sont conviés à un déjeuner préparé par le chef de l'Hôtel la Picholine Monsieur Igor KOBILICA.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Le Président, Marc DOUMAS